

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

Absents : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2024/06/15 – Acquisition par la commune auprès du Syndicat des copropriétaires de la voie d'accès aux futurs locaux professionnels de la Résidence les Palanques

VU la délibération n°2023/06/17 de cession du Local en RDC du bâtiment B et extérieur de la Résidence des Palanques ;
VU la délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du syndicat de copropriété de la Résidence les Palanques qui entérine les modifications apportées à la copropriété ;

VU la délibération 2024/06/13 par laquelle la commune de Bompas approuve du modificatif au règlement de copropriété et de l'état de division de la Résidence les Palanques Faisant suite à la création des lots 9 et 10 créés à partir de l'ex lot 2 sur les parties communes générales, la commune se porte acquéreur desdits lots ;

VU la délibération 2024/06/14 d'acquisition par la commune auprès du syndicat des copropriétaires de la Résidence les Palanques des lots 9, 10 et du trottoir ;

Considérant que la voie d'accès menant exclusivement aux futurs locaux professionnels de la résidence LESALANQUES a été extraite de l'assiette de la copropriété de la Résidence les Palanques et qu'elle fera l'objet d'un aménagement par la Commune de BOMPAS ;

Considérant en conséquence qu'il est donc nécessaire pour la Commune de s'en rendre propriétaire ;

Considérant que cette voirie, qui représente environ une superficie de 347 m², figure en teinte JAUNE HACHURE sur le plan de division cadastrale (en annexe) effectué par Monsieur CRETIN MAITENAZ géomètre expert à PERPIGNAN

Considérant que la cession aura lieu moyennant le prix de 200 euros forfaitaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune auprès du Syndicat des copropriétaires de la voie d'accès aux futurs locaux professionnels de la Résidence les Palanques pour un prix forfaitaire de 200 euros ;
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout autre acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

PUB

20 DEC 2024

Le Maire
Laurence AUSINA

